

Adresse de la ville de Grenoble, lors de la séance du 21 janvier
1790 au soir

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la ville de Grenoble, lors de la séance du 21 janvier 1790 au soir. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XI - Du 24 décembre 1789 au 1er mars 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1880. p. 273;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1880_num_11_1_5609_t1_0273_0000_3

Fichier pdf généré le 10/07/2020

fait offre du moins imposé au profit des anciens taillables.

Adresse de la ville de Crest en Dauphiné, contenant que, sans avoir égard aux écrits répandus dans la province, contraires aux principes de l'Assemblée nationale, elle adhère aux décrets concernant la division du royaume; elle annonce que les déclarations des habitants pour leur contribution patriotique, arrivent en l'état à plus de 50,000 livres et demande avec instance d'être chef-lieu de département ou de district.

Adresse des officiers municipaux, comité et citoyens de la ville de Béthune, qui voulant, autant qu'il est en eux, détruire les doutes injurieux répandus par les ennemis de la révolution sur la fidélité des provinces belgiques, et manifester leur patriotisme et leur zèle pour la défense de la Constitution qui assure à jamais la liberté et le bonheur de la nation, déclarent unanimement qu'ils adhèrent à tous les décrets de l'Assemblée nationale sanctionnés par le Roi, s'engagent d'en maintenir l'exécution, de les soutenir et de les défendre de toutes leurs forces et par toutes les voies qui sont en leur pouvoir. Ils présentent cette déclaration à l'Assemblée comme un tribut de l'admiration qu'inspirent à tous les bons citoyens sa sagesse, son courage, ses lumières et ses vertus.

Adresse des citoyens patriotes de la ville de Grenoble qui, s'élevant avec la plus grande force contre les ennemis du bien public, renouvellent, avec une fermeté inébranlable, le serment qu'ils ont déjà fait le 15 juillet 1789, de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour maintenir l'exécution des décrets de l'Assemblée nationale.

L'Assemblée, touchée des sentiments de patriotisme exprimés dans l'adresse de Grenoble, a ordonné l'impression de cette adresse, dont suit la teneur :

« Nosseigneurs,

« Quand de perfides ministres, prodiges du sang des peuples, investissaient l'Assemblée nationale d'armes et de soldats, et appelaient la guerre civile à l'appui du despotisme, les citoyens de Grenoble, brûlant de partager vos dangers et vos alarmes, ne furent pas les derniers à prendre une résolution courageuse; ils jurèrent sur l'autel de la patrie (1), de rester inébranlablement attachés aux principes que vous annonciez seulement alors, et que vous avez ensuite développés avec une fermeté et une énergie dont les siècles passés n'offrent pas un autre exemple. Ce serment prononcé en présence du juge redoutable des rois et de leurs sujets, il n'est point de jour que les citoyens de Grenoble ne l'aient renouvelé au fond de leurs cœurs, comme il n'en est point qui n'ait été marqué par les victoires signalées que vous avez remportées sur d'antiques et barbares préjugés.

« Le fanatisme terrassé; le régime féodal anéanti; le colosse de l'aristocratie abattu; les droits de l'homme recouverts; les devoirs du citoyen reconnus et rétablis; tous les privilèges, tous les abus qui pèsent sur le peuple, réformés ou marqués pour l'être; enfin, toutes les plaies de l'État sondées et découvertes: telles sont les bases de la Constitution que votre sagesse a élevée sur les débris du despotisme; tels sont les titres immortels qui vous assurent, Nosseigneurs, les hom-

mages de vos contemporains et la reconnaissance de la postérité.

« Il existe, sans doute, des esclaves, façonnés au joug, qui regrettent, comme les compagnons d'Ulysse, leur ancien abrutissement; qui, au lieu de se réjouir avec les gens de bien des progrès de la raison et de l'humanité, préfèrent de s'associer à la honte et aux ressentiments des lâches qui ont trahi la cause de la Patrie; qui, enfin, ne craignent pas de répondre par des blasphèmes aux chants d'allégresse et d'admiration que vos noms et vos vertus excitent de toutes parts. Mais quelle est la cité en France qui ne se trouve pas souillée de ce mélange impur? Quel est le coin du royaume que les ennemis du peuple n'aient pas tenté de bouleverser ou d'asservir? en est-il un seul qui n'ait pas été couvert de leurs libelles, ou agité par leurs manœuvres?

« Au milieu de ce tourbillon d'intrigues et de dépravation, le patriotisme des citoyens de Grenoble ne s'est point démenti: presque tous sont demeurés fidèles à leur serment; et quoiqu'on n'ait cessé de calomnier leurs intentions et de les effrayer sur les réformes salutaires auxquelles vous travaillez avec tant d'intrépidité, ils n'ont changé ni de caractère ni de principes: ce sont toujours les mêmes hommes qui offrirent à leurs députés le sacrifice de leurs fortunes et de leurs vies pour les défendre contre les attaques de la tyrannie: la liberté est encore pour eux le souverain bien; et ils sont prêts aujourd'hui, comme alors, à verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour faire exécuter vos augustes décrets, et affermir l'heureuse Constitution à laquelle est attachée votre gloire, ainsi que la prospérité de l'État.

« Nous sommes avec le plus profond respect,

« Nosseigneurs, vos très humbles, etc.

« Les citoyens patriotes soussignés de la ville de Grenoble; et ont signé plus de six cents citoyens. »

Adresse de renouvellement d'adhésion de la municipalité et des négociants de la ville de Cherbourg; ils présentent, avec respect et soumission, des observations sur l'importance de la *traite des noirs et des dangers de la supprimer.*

Adresse de la Société des amis des noirs de Paris, pour l'abolition de la traite des noirs, ainsi conçue :

Nosseigneurs, l'humanité, la justice et la magnanimité qui vous ont dirigés dans la réforme des abus les plus profondément enracinés, font espérer à la Société des amis des noirs, que vous accueillerez avec bienveillance sa réclamation en faveur de cette nombreuse portion du genre humain, si cruellement opprimée depuis deux siècles.

Cette Société, si lâchement, si injustement calomniée, ne tient sa mission que de l'humanité qui l'a portée à défendre les noirs, même sous le despotisme passé. Eh! peut-il être un titre plus respectable aux yeux de cette auguste Assemblée, qui a si souvent vengé dans ses décrets les droits de l'homme?

Vous les avez déclarés, ces droits; vous avez gravé sur un monument immortel, que tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits; vous les avez rendus, ces droits, au peuple français, que le despotisme en avait si longtemps dépourvu; vous venez de les rendre à ces braves insulaires, aux Corses, jetés dans l'esclavage sous le voile de la bienfaisance; vous avez brisé les liens de la féodalité qui dégradaient encore une partie de nos concitoyens; vous avez annoncé la

(1) Délibération du 15 juillet 1789.